

Notes de la présentation du 27 octobre 2008

Éric DARIER*

Lex Electronica, vol. 13 n°3 (Hiver / Winter 2009)

Bonjour et merci aux organisateurs et organisatrices pour ce colloque fort intéressant et pertinent.

Intro Greenpeace.

Le descriptif de notre panel nous demandait d'identifier 'la façon la plus efficace d'encourager à la fois la RSE et la CE.'

Je vais faire plusieurs commentaires généraux pour tenter de répondre à cette interrogation.

- 1) Il faut féliciter les entreprises ou les fonds d'investissements éthiques qui adoptent ou qui font la promotion d'une responsabilité élargie et féliciter aussi les consommateurs qui agissent d'une manière éthique. Cascades, Domtar vs AbitibiBowater; électronique (déchets). Il faut aussi reconnaître qu'une entreprise n'est pas un bloc homogène, qu'il peut exister des tensions internes importantes.
- 2) Cependant, une approche dite volontaire, c'est-à-dire qui fait reposer exclusivement le fardeau de la mise en place de la RSE (responsabilité élargie) sur certaines entreprises et la culpabilisation et moralisation des consommateurs à ses limites.

A- épuisement des consommateurs à consommer éthique.

B- justice (*playing field*) entre les entreprises – le volontarisme est peut-être flexible mais il est injuste entre les entreprises

C- les approches volontaires sont généralement moins efficaces que les approches réglementaires appliquées (ex : plastique)

D- depuis 30 ans on applique une déréglementation gouvernementale au profit d'une autoréglementation des entreprises. La crise financière actuelle et les scandales comme Norbourg, viennent illustrer les limites de cette approche

- 3) Que faire? Mon dernier commentaire vous donne déjà une idée. Il faut que les gouvernements réinvestissent dans leur domaine de compétence en adoptant des mesures légales, réglementaires, de vérification par tiers parties et budgétaires. Les politiques publiques doivent être plus que le simple agrégat des solutions

* Directeur de Greenpeace au Québec.

avancées par les lobbies industriels les mieux organisés. Ex : Agrocarburant - maïs-éthanol. Il faut que nous tous arrêtons de nous percevoir seulement comme des consommateurs. Nous sommes également des citoyens et nous devons collectivement reprendre le contrôle des décisions collectives sinon les lobbies industriels les mieux organisés vont continuer à imposer leur solution à nos frais.

- 4) A mes yeux, ce colloque aujourd'hui et demain est important car il va permettre de faire une synthèse de ce qui se fait et ce qui ne se fait pas. C'est nécessaire. Cependant, ce qui est nécessaire ce sont des messages et des mesures claires de la part des gouvernements plutôt que de nouvelles techniques ou de nouvelles approches en RS ou CE. Il faut éviter de réinventer la roue constamment. Je soupçonne que les propos que l'on va entendre durant les deux prochains jours ne seront pas forcément totalement nouveaux (comme les miens d'ailleurs). Ceci n'est pas une critique envers les éminents experts qui participent à ce colloque mais la simple constatation qu'en politique comme en éducation, la répétition est absolument nécessaire.
- 5) Pour éviter de réinventer la roue, je voudrais rappeler qu'il existe déjà des mesures que l'on pourrait collectivement adopter et qui seraient potentiellement plus efficaces que des mesures volontaires. Le grand défi est d'imposer des limites strictes à l'externalisation de coûts en matière environnementale, sociale et éthique aux niveaux des producteurs, des entreprises.

A - responsabilité élargie des entreprises sur l'ensemble du cycle de vie des produits ou services mis sur les marchés par ces entreprises incluant des éléments comme le principe de précaution, approche du circuit fermé (*closed loop systems*) au niveau de la production et de la consommation, la production propre via des audits obligatoires et vérifier par tiers personnes le cycle de vie, l'obligation des producteurs de reprendre les déchets de leurs produits (*Producer Take Back*), etc.

B- il existe aussi les outils plus conventionnels comme la responsabilité civile et la réparation. Exemple dans le domaine des OGM :

- Protocole de biosécurité – Art 27 – nécessité d'une responsabilité stricte – proposition de Greenpeace.
- Responsabilité en cas de contamination (Suisse, Allemagne [renversement du fardeau de la preuve], loi AB541 de la Californie qui protège les agriculteurs de poursuite pour violation de brevetage dans le cas de contamination génétique (Percy Schmeiser - SLAPP), l'étiquetage obligatoire des OGM (traçabilité = responsabilisation) L'Afrique du sud vient d'adopter une loi étiquetage + responsabilité, etc.

En conclusion. 'La façon la plus efficace d'encourager à la fois la RSE et la CE.

Éric DARIER, notes de présentation dans le cadre du colloque « La responsabilité sociale des entreprises et l'environnement » organisé par le CRDP, 27-28 octobre 2008.

Droits d'auteur et droits de reproduction. Toutes les demandes de reproduction doivent être acheminées à Copibec (reproduction papier) – (514) 288-1664 – 1(800) 717-2022.
licences@copibec.qc.ca

- a- Ce ne sont pas le moyens qui manquent mais la volonté politique de les mettre en place
- b- Les entreprises qui se lancent dans la responsabilité sociale et l'environnement doivent le faire pour des raisons qui vont au delà des raisons du simple marketing vert
- c- Les gouvernements (et les citoyens) doivent reprendre le contrôle des grandes orientations publiques et prendre des mesures efficaces, justes et claires
- d- Consommateurs : plaignez-vous plus souvent !
- e- Experts et universitaires : intervenez plus souvent et plus vigoureusement sur des questions publiques

Merci.